

# BULLETIN MUNICIPAL LE CHASTANG



**DECEMBRE 2017 - N° 45**



**L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

**VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX**

**POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

# Le Mot du Maire

*Chers administrés,*

*D'importantes mutations impactent depuis quelques temps déjà (et notamment depuis le vote en 2015 de la Loi NOTR'E, pour ne citer qu'elle), le rôle des communes et de leurs élus.*

*De nouvelles missions leur sont imposées (ou suggérées !), sans réelle concertation préalable :*

- Enregistrement des PACS depuis le 1er Novembre 2017*
- Gestion des demandes de changement de prénom*
- Soutien aux administrés dans leurs démarches dématérialisées qui relevaient du rôle de l'Etat (demandes de cartes grises par exemple...)*

*D'autres leur sont ôtées ou concentrées sur certaines communes comme les demandes de carte d'identité.*

*Des compétences continuent d'être transférées aux intercommunalités :*

- Gestion des ZAE (Zone d'Activités Economiques)*
- Transfert de la gestion de l'assainissement à Tull'Agglo dans sa globalité dès le 1er janvier 2018, en attendant le redouté transfert de l'eau en 2020.*

*Dans le même temps, les ressources des communes s'assèchent :*

- Baisse des dotations depuis 2012 (pour la commune de LE CHASTANG, cela représente une moins-value de recettes de 14 000.00€)*
- Disparition annoncée de la taxe d'habitation. Une compensation intégrale est promise. Mais pour combien de temps ?*
- Suppression de la réserve parlementaire qui permettait un soutien financier aux projets d'investissement. Certes, en Corvière, pour 2018, les crédits ont été réaffectés sur la DERR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), mais l'Etat de ce fait reprend la main sur le choix des dossiers à subventionner.*

*Les élus sont inquiets.*

*Leur autonomie de décision s'effrite.*

*Les conséquences sur l'investissement (et donc sur l'activité des entreprises) se font déjà sentir.*

*Jusqu'où ira le détricotage de l'échelon communal, qui pourtant reste la collectivité préférée des Français ?*

*La concentration des compétences est-elle toujours gage d'économies, de qualité de service et de proximité ?*

*L'avenir le dira !!!*

*Josette FARFAL*



# LES TARIFS COMMUNAUX

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs suivants seront appliqués :

Libellés	Tarifs 2018
<b><u>SALLE POLYVALENTE :</u></b>	
- Habitants de la Commune	
Tarif week-end	95,00 €
Tarif par jour en semaine	50,00 €
- Personnes extérieures	
Tarif week-end	360,00 €
Tarif par jour en semaine	100,00 €
- Caution	300,00 €
- Forfait Chauffage (habitants et extérieurs)	
Tarif week-end	95,00 €
Tarif par jour en semaine	55,00 €
<b><u>CONCESSIONS CIMETIERE : (3.12m<sup>2</sup>)</u></b>	
- 15 ans	170,00 €
- 30 ans	320,00 €
<b><u>COLOMBARIUM :</u></b>	
- 15 ans	220,00 €
- 30 ans	320,00 €
<b><u>CAVEAU COMMUNAL :</u></b>	
- 60 premiers jours	gratuit
- du 60 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour	3,00 €
- du 91 <sup>ème</sup> au 120 <sup>ème</sup> jour	5,00 €
- du 121 <sup>ème</sup> et plus	8,00 €
<b><u>EAU</u></b>	
- Abonnement	71,40 €
- Location compteur	7,30 €
- Taxe de raccordement	820,00 €
- Prix du m3 (1)	1,12 €
<b><u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></b>	
- Abonnement	117,30€
- Prix du m3	1,52 €
<p><i>Les tarifs assainissement collectif ont été votés lors du conseil communautaire de Tull'Agglo le 11/12/2017. Les élus ont acté pour 2018 le maintien des tarifs appliqués en 2017.</i></p>	

.(1) tarifs applicables du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018)

# TRAVAUX

La mise aux normes des vestiaires du stade de foot, pour les Personnes à Mobilité Réduite est terminée. Une rampe d'accès a été créée ainsi que des nouveaux sanitaires. La porte d'entrée des vestiaires a été changée et un cheminement piéton a été créé.



**Nouvelle porte d'entrée des vestiaires**



**Porte d'entrée des sanitaires PMR**

Reste à mettre en accessibilité l'église (modification de la porte d'entrée et réalisation d'un chanfrein)

D'autres travaux ont portés sur :

- La rénovation de la salle du conseil.
- La pose de volets sur le local des chasseurs.
- L'installation de rayonnage à l'ancienne poste.
- La fourniture et la pose d'un « élément bas » pour l'agence postale de la commune.
- La création de marches sur la place devant la mairie.
- Une étude de sol pour le cimetière réalisée par Mr Fabre Hydrogéologue.

Concernant l'éclairage public, la Fédération d'Electrification a procédé au remplacement de 10 lampes sur la commune.

Les grilles de fenêtres et les rampes ont été repeintes au bâtiment locatif de la rue des Commerces.

En Septembre, sur le chemin de la forêt, des nids de poules ont été rebouchés.

Un terrain constructible de 4500 m<sup>2</sup> a été acquis par la commune dans le cadre du droit de préemption institué sur le secteur de Chapoux.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF/ TRANSFERT DE COMPÉTENCE VERS TULL'AGGLO

Promulguée le 7 Août 2015, la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dessine une nouvelle organisation territoriale, attribuant aux intercommunalités de nouvelles compétences.

La loi acte le transfert à titre obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences « eau » et assainissement » à l'ensemble des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la compétence « assainissement », les EPCI qui détiennent actuellement, au titre des compétences optionnelles, une partie de l'assainissement, doivent se doter de la compétence dans son intégralité (assainissement collectif et non collectif) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le service public d'assainissement non collectif fait partie depuis juin 2002 des compétences optionnelles de TULL'AGGLO. L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'impose donc pour le transfert de la totalité de la compétence.

En l'absence de mise en conformité des statuts, l'intégralité des compétences « eau » et « assainissement » serait automatiquement transféré à TULL'AGGLO dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour éviter ce transfert forcé, les élus communautaires ont choisi de modifier les statuts et de valider la prise de compétence « assainissement » dans son ensemble à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette compétence sera exercée sous la forme d'une régie avec mise à disposition par convention des personnels communaux.

Ainsi, à partir de 2018, pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif, les facturations de l'eau et de l'assainissement seront dissociées, chaque service faisant l'objet d'une facture distincte.

Les factures d'eau seront émises par la Commune. Les factures concernant l'assainissement collectif seront éditées par Tull'Agglo.





# RECENSEMENT

de la population 2018

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018**  
**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**  
 Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
 À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**



Insee & votre commune

**L'agent recenseur nommé est Mme Annie RIGOUX, qui a déjà effectué cette mission en 2008 et 2013.**

**Nous comptons sur vous pour lui réserver un bon accueil.**

# Le PACS s'invite en Mairie !

## DEPUIS LE 01 NOVEMBRE, LES PACS PEUVENT ÊTRE CONCLUS EN MAIRIE

La loi de modernisation de la justice a prévu de transférer en Mairie les missions du tribunal d'Instance en matière de PACS (Pacte Civil de Solidarité) **à compter du 1er novembre 2017**.

Ainsi, à compter de cette date, les partenaires désireux de conclure un PACS devront s'adresser :

- Soit à la Mairie de la Commune dans laquelle ils ont fixé leur résidence commune
- Soit à un Notaire.

### LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER :

Les futurs partenaires doivent notamment rédiger et signer une convention (voir modèle : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>), et joindre plusieurs pièces (voir liste ci-dessous)

Le dossier doit ainsi comprendre :

- ▶ La convention de Pacs (voir modèle) et la déclaration conjointe de conclusion de Pacs (formulaire cerfa 15428\*01)
- ▶ Un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) daté de moins de 3 mois
- ▶ Une pièce d'identité en cours de validité
- ▶ Une attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance (formulaire cerfa n°15432\*01)
- ▶ Une attestation sur l'honneur indiquant l'adresse commune des partenaires (formulaire cerfa n°15431\*01)

*NB : Des pièces complémentaires sont exigées pour les personnes de nationalité étrangère.*

**Tous les formulaires sont à télécharger sur le site :**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)

### LES MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE PACS EN MAIRIE :

- Le dépôt du dossier de PACS se fait uniquement sur rendez-vous auprès de l'officier d'État Civil (le Maire ou ses adjoints).

- ▶ Les futurs partenaires doivent se présenter devant l'officier d'état-civil en personne et ensemble. En cas d'empêchement grave d'un des partenaires, l'officier d'état civil peut se déplacer au domicile du couple ou à l'hôpital, pour enregistrer le PACS.

**Renseignements et prise de rendez-vous auprès du service « Accueil » de la Mairie.**

#### A noter :

Pour toute modification ou dissolution de PACS conclu avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, il convient de s'adresser à la mairie d'implantation du Tribunal où il a été enregistré.



# DU NOUVEAU pour ma carte grise et mon permis de conduire



## Ce qui change le 6 novembre 2017

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, le plan Préfectures nouvelle génération réforme profondément la délivrance des titres réglementaires que sont, la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation (anciennement "carte grise").

Toutes ces démarches peuvent d'ores et déjà se faire par voie numérique. A partir du 6 novembre 2017, les démarches relatives au permis de conduire et aux cartes des cartes grises seront exclusivement réalisées sur internet (ordinateur, tablette ou smartphone). Il ne sera donc plus possible de déposer son dossier au guichet de la préfecture.

A partir du 6 novembre 2017 je ne dépose plus de dossier en préfecture  
Je me connecte aux services en ligne accessibles 24/24 et 7/7

**Pour mon certificat d'immatriculation** j'ai besoin d'un duplicata, je change d'adresse, je change le titulaire du véhicule, je déclare une cession de véhicule...: je me connecte sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

**Pour mon permis de conduire** J'ai besoin d'un duplicata, je m'inscris au permis de conduire, je change d'état civil, mon permis est suspendu, mon permis n'est plus valide...: je me connecte sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour échanger un permis étranger ou obtenir un permis international j'ai désormais un interlocuteur unique, le centre d'expertise et de ressources titres.

Tous les renseignements sont à retrouver sur:

<https://www.service-public.fr/> et <http://www.ariège.gouv.fr/>

Cellule communication interministérielle

[pref-communication@ariège.gouv.fr](mailto:pref-communication@ariège.gouv.fr) 05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

Suivez – nous sur [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr) <https://twitter.com/prefet09> et Facebook préfète de l'Ariège



2 rue de la préfecture – Préfet Claude Erignac - B.P. 40087 – 09007 Foix cedex  
Standard 05.61.02.10.00

# COMICE AGRICOLE

C'est au stade de Le Chastang que s'est tenu samedi 02 septembre le Comice Agricole des cantons de Tulle, Tulle campagne sud et Tulle campagne nord.



Cet évènement a été l'occasion pour les éleveurs de se retrouver et d'exposer leurs plus belles bêtes.

Parallèlement à cette manifestation la commune a proposé un programme complet et diversifié de plusieurs animations.



C'est ainsi que en plus de la manifestation des animaux, le public venu nombreux au Comice a pu apprécier des démonstrations de métiers anciens, et un spectacle folklorique proposés par la troupe Icoranda, scieurs de long, fabrication de râteaux et rémouleurs.



Étaient présentes également la confrérie des croqueurs de pommes, la mini ferme de Tonguy de Beynat, des démonstrations de cardage, filages du mohair, tracteurs anciens de Sainte Fortunade, exposition de chiens, l'atelier du Mortier (cannage et rempaillage) ainsi que les superbes miniatures en bois imaginées et créées par Marcel Vincent un habitant du village.



Le public a aussi pu profiter de balades en calèche proposées par l'association de L'attelage Xaintrie Equidés Passion de Saint Privat durant toute la journée et s'amuser avec des jeux anciens en bois.



En plus des animaux et de toutes ces activités, le public et les éleveurs ont pu profiter d'un grand choix de restaurations, tel le traditionnel casse-croûte avec sa tête de veau le matin et le repas champêtre avec sa blanquette à midi préparés par Stan de Sainte Fortunade. Des grillades et des buvettes tenues par les associations de Le Chastang ont eu un vif succès. L'association des aînés « Lou Chastagniers » avait organisé une tombola.

Une « chasse aux trésors » était également proposée à partir d'énigmes à récupérer auprès des stands. Des lots ont été remportés, et les gagnants récompensés par des places de cinéma, des places d'entrée à l'accrobranche et à la ferme de Tonguy.

Madame le maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles et les associations, grâce auxquels le Comice a été une belle réussite.

# TELETHON 2017

Cette année la commune s'est bien investie dans le Téléthon.

En effet :

Nous avons participé au challenge lancé par la commune de Beynat (commune ambassadrice cette année pour le Téléthon) : faire une écharpe tricotée main reliant Meymac à Beynat soit d'une longueur de 79 kms.  
Nous en avons collecté 38 d' 1 mètre de long chacune sur Le Chastang. Malheureusement le challenge n'a pas été gagné mais la quantité d'écharpes récoltées était très impressionnante au final.

L'après-midi du 9 décembre, une marche était organisée au départ de la salle des fêtes avec une arrivée à Beynat, soit une bonne dizaine de kilomètres par les sentiers traversant ce beau paysage corrézien. Le soleil était lui aussi de la partie ce qui n'a pas gâché notre plaisir.



Le soir, grâce au soutien et à la participation financière du club des aînés les « lou chastagniers » une pièce de théâtre, *l'auberge du « car a mel »* a été présentée par la troupe des « songes malices » de Favars. La pièce a réjoui un grand nombre de spectateurs.



Le bilan de la journée a été très positif puisque nous avons envoyé un chèque de 675 euros à l'AFM téléthon.

Remerciements à tous les participants qui ont œuvré à la réussite du projet.

# AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 4 septembre nous avons à nouveau une agence postale dans notre village. Pour ceux qui ne l'auraient pas vue, elle se situe au bout de la salle des fêtes, du côté « syndicat » et partage ses locaux avec la bibliothèque. L'entrée se fait par l'arrière.

Cette agence postale nous permet entre autre d'acheter des timbres, des boîtes pour colis, de faire affranchir tout envoi, de retirer de l'argent avec une carte de crédit (quelle que soit la banque et à hauteur de 350€ par semaine) et de déposer des chèques sur un compte de la Banque Postale.

A ce jour, nous constatons une moyenne quotidienne de 2 visites.

Rappelons enfin les horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h.  
Mercredi de 15h à 17h30.

La levée de courrier s'effectue à 12h sauf le mercredi.

Le téléphone : 05.55.21.99.70

Et Annie RIGOUX, notre postière, sera heureuse de vous accueillir et même vous offrir un café !



## ADRESSAGE, QUÉ QU'OUÉI ?

Tout d'abord de petites définitions de ce mot :

1 : Action d'adresser (en fait traduction du mot anglais « mailing »)

2 : Action d'assigner une adresse précise à un emplacement

Nous nous intéresserons à la 2ème définition.

En effet le Conseil Départemental a engagé un programme de très haut débit pour raccorder l'ensemble des foyers à la fibre optique.

Cependant, afin de faciliter la commercialisation de ce nouveau moyen, il est nécessaire que chaque habitation, chaque local professionnel et même chaque terrain pouvant être construit dans l'avenir puisse être référencé par une adresse normalisée.

De plus, la dénomination et la numérotation des voies est un élément structurant pour l'aménagement du territoire (accès des services de secours, livraison à domicile, etc...)

L'adressage va donc être une tâche à laquelle nous allons devoir nous attaquer dans les mois à venir, la Corrèze devant être équipée 100% fibre en 2021 !

## Un nouveau site internet pour Tulle agglo

Avoir une vision d'ensemble... En voilà une bonne idée ! Parce que soyons honnêtes, ce n'est pas toujours facile de savoir qui fait quoi. Il est vrai que certaines compétences et donc services publics, qui auparavant étaient du ressort des communes ou autres, sont aujourd'hui sous la responsabilité de l'agglo. Bref, ce n'est pas toujours facile pour l'utilisateur de s'y retrouver. Du coup, les élus et les services communication de la ville de Tulle et de l'agglo ont décidé de rendre les choses un peu plus simples : vous proposer un seul et unique site internet, commun aux deux collectivités... Mais pas seulement. Les autres communes de l'agglo pourront aussi avoir leurs propres pages.

L'avantage ? Une seule porte d'entrée pour toutes vos démarches ou questions administratives. Vous vous connectez sur le site et quel que soit ce que vous cherchiez, vous obtenez une réponse claire et précise. Plus ergonomique et plus intuitive, la navigation dans le site sera ainsi plus aisée.

Actu, agenda, vidéos, photos, démarches en lignes, carte interactive... Les outils ne manquent pas pour tout connaître de votre agglo.

Retrouvez votre futur site internet sur [www.agglo-tulle.fr](http://www.agglo-tulle.fr) dès le mois de décembre.

## Médiathèque intercommunale : mieux accompagner les publics

En janvier dernier, le conseil communautaire adoptait le nouveau projet d'établissement de la médiathèque intercommunale Eric Rohmer. L'objectif : proposer de nouveaux modes de fonctionnement afin de permettre aux agents d'accompagner au mieux les usagers dans leurs recherches, démarches ou toute autre demande. Pour y parvenir plusieurs aménagements ont donc été opérés par les services et l'ensemble du personnel : modernisation des outils numériques, création de nouveaux espaces (espace jeux notamment), autonomie pour emprunter et rendre les ouvrages...

**L'offre numérique** : 24 postes offrent désormais une interface, WebKiosk, à la fois simple et complète : bouquet de logiciels libres (sous environnement libre Linux) pour créer et modifier documents et images, dossier personnel de 150 Mo, lecture de CD et de DVD (sauf blu-ray), prise USB, casque avec micro, écran 23 pouces avec caméra intégrée (qui permet notamment d'utiliser Skype pour des appels vidéo gratuits dans le monde entier), connexion internet rapide.

La médiathèque propose une « station d'impression » et dote chaque usager d'un crédit gratuit de 30 pages en noir et blanc (renouvelable ensuite au prix de 0,10€ par page) ; on peut également réserver un poste pour une durée de deux heures. L'espace numérique est désormais équipé d'une imprimante 3D ; et dans l'espace jeunesse, on peut jouer à des jeux vidéo sur quatre consoles.

**L'offre services aux usagers** : Les espaces d'accueil, profondément remaniés, sont au nombre de 2 postes à l'entrée, plus 3 points-info répartis dans la grande salle. Trois automates permettent à chacun d'effectuer retours et emprunts. Chaque secteur a été réaménagé ainsi le secteur audiovisuel offre un reposant salon de musique où l'on peut écouter des cd, redécouvrir les bons vieux vinyles et lire des ouvrages spécialisés.

## LES ECHOS DE NOTRE VILLAGE

### Naissances

**Chloé Lartigue, née le 22 Juillet 2017, fille de Loïc et Emilie Lartigue**

**Sandro Marquès, né le 29 Septembre 2017, fils de Frédéric Marquès et Sabine Virsolvy**

Toutes nos félicitations aux heureux parents

**Par courrier reçu le 14 Décembre 2017, Mme Sonia MESTUROUX a présenté, pour convenances personnelles, sa démission du Conseil Municipal.**

L'Agence postale Communale sera fermée les **MERCREDIS 3 ET 17 JANVIER 2018.**

### Déclaration Préalable de travaux :

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr Christophe ROBERT et Mme Cécile FARFAL : abri pour stationnement de véhicules

#### DECLARATION PREALABLE

Monsieur Yves CHARBONNEL abri de jardin



Cabinet d'infirmier :  
7 rue de l'Auberge  
Tel : 06.51.75.46.63

## SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé aux habitants de la commune que :

- **Les compteurs d'eau installés à l'extérieur doivent être protégés du gel en période hivernale.**
- **le remplacement d'un compteur gelé est à la charge financière de l'occupant.**
- **Tout m3 d'eau enregistré par le compteur est facturé.**

Il est donc recommandé de surveiller régulièrement sa consommation d'eau, ce qui peut permettre de déceler une fuite après compteur et éviter de recevoir en fin d'année une facture exorbitante. **La vigilance en la matière s'impose.**

### Repas des Aînés



Comme chaque année, les aînés de la commune étaient conviés le dimanche 19 novembre dernier au traditionnel repas des aînés organisé par la municipalité. Après le traditionnel discours de bienvenue de Madame le Maire, les convives ont pu se régaler du repas préparé par le traiteur d'Aubazine. Certains sont même restés le soir pour la soupe à l'oignon. Le groupe folklorique portugais les Ranchos de Tulle a animé l'après-midi avec leurs danses.

Madame le Maire ainsi que les Elus  
Souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune





Le

Coin



des

Associations



# AAPPMA DU CHASTANG-BEYNAT

Il a été procédé pour l'année 2017 à des lâchés de poissons :

- Pour le lac du Coiroux: 550 kilos de truites
- Pour l'étang de Miel : 550 kilos de truites

200 kilos de Black Bass

200 kilos de gardons

Pour l'année 2018, deux réserves de pêche ont été mises en place :



- Au Coiroux, au niveau de la jetée, côté gauche (cabane du maître nageur)
- A Miel, face au terrain de rugby, côté fin de la plage.

Il s'agit de deux réserves, dont l'accès est interdit aux pêcheurs. Elles sont situées au niveau de la baignade.

Au cours de l'année, nous avons effectué plusieurs pêches électriques avec la fédération départementale.

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année à venir

Le Bureau



## Amitale des chasseurs de Le Chastang

La société de chasse de Le Chastang a participé au comice agricole le 02 septembre 2017. Nous remercions l'ensemble des participants qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

Le repas farcidures a eu lieu le 4 novembre 2017 à la salle des fêtes. Nous remercions tous les acteurs à la bonne réalisation de cette soirée. Merci à nos deux DJ Brice et Fabien.



### A vos agendas :

- ↳ Le traditionnel repas « Chevreuil » des propriétaires aura lieu le 3 mars 2018 au soir.
- ↳ Un repas moules frites sera également organisé le 21 juillet 2018.

Le secrétaire, P. Rathonie



## CLUB LOU CHASTAGNIERS

Chères adhérentes, chers adhérents,

Quelques nouvelles du Club : les adhérents se sont retrouvés les 5 Septembre, 3 Octobre, 7 Novembre pour les après-midi récréatifs.

L'Assemblée Générale prévue initialement pour le 5 Décembre est repoussée au Mardi 9 Janvier 2018 pour permettre au Club de participer au Téléthon le samedi 9 Décembre à la salle des Fêtes du Chastang, spectacle de la troupe « Les Songes Malices ».

Les adhérents se sont retrouvés le 2 Décembre pour leur repas habituel, au restaurant chez Lagarde à Sainte-Fortunade, où comme toujours, le chef assure une cuisine de qualité et du « fait-maison » apprécié par tous.

Le Mardi 5 Décembre, ils ont goûté à la tarte aux pommes,

La présidente attend et espère qu'une bonne volonté se présentera pour la remplacer afin que le club ne s'arrête pas. Elle vous salue cordialement.

Le Bureau vous présente ses meilleurs vœux.

Evelyne.



## COMITE DES FETES

Une belle aventure se termine pour le comité des fêtes. Après 2 ans de festivités, notre biennale arrivant à son terme une élection était nécessaire.

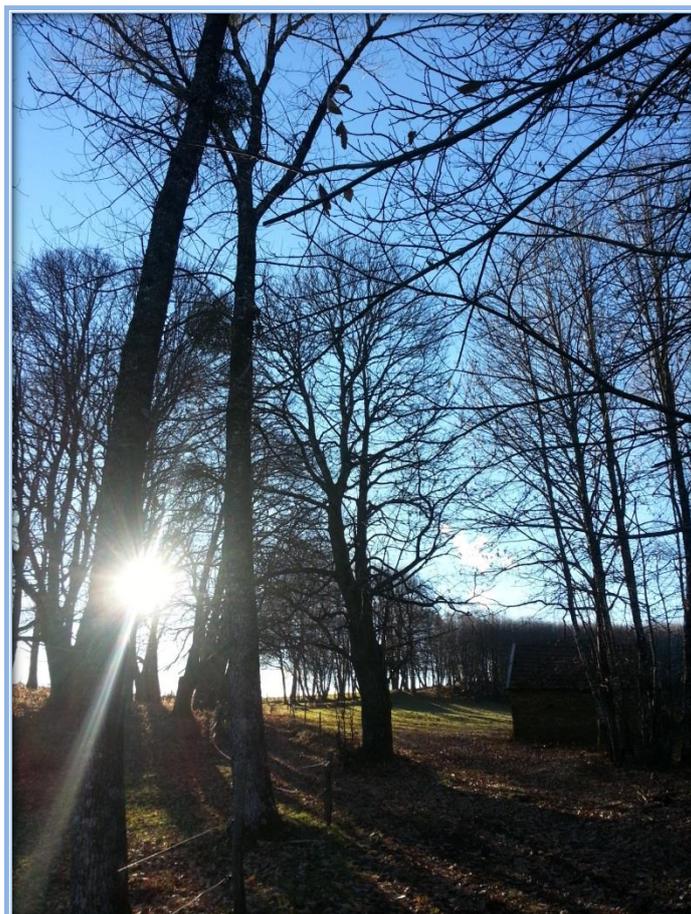
La réunion de mai 2017 n'ayant abouti à aucune proposition de reprise, le comité a choisi de poursuivre son engagement jusqu' au comice agricole de septembre 2017 afin de soutenir la municipalité dans cet événement.

Notre collaboration avec le club des aînés et les chasseurs a donné lieu à une excellente journée. Cet événement passé, une nouvelle réunion fut organisée fin novembre 2017, mais n'a malheureusement pas abouti à l'élection d'un nouveau bureau.

C'est avec regret que la dissolution a été prononcée le 29 novembre 2017. Nous allons donc procéder à la liquidation des biens matériels et financiers comme le prévoient nos statuts.

Le bureau remercie la municipalité et l'ensemble des personnes qui se sont jointes à cette aventure et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le président.



**Mairie LE CHASTANG**

1 place de la fontaine – 19190 LE CHASTANG

Téléphone: 05.55.27.22.04

E-Mail : [mairie.chastang@wanadoo.fr](mailto:mairie.chastang@wanadoo.fr)

Numéro de commune : 048

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

LE CHASTANG Bulletin Municipal – N° 45 – DECEMBRE 2017

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

Directeur de publication : Josette FARFAL, Maire

Commission de l'information : Y. CODET, C. LE NEINDRE, C. MARCON,  
J.F. TAVET, A. VIDAL

Mise en page : C. MARCON